

CHANCELLERIE D'ÉTAT BUREAU DE LA COMMUNICATION

Déclaration d'impôt 2009

Des guichets mobiles et de nouvelles permanences pour répondre aux questions des contribuables

Dès cette semaine, la déclaration d'impôt 2009 et le premier lot de tranches seront envoyés aux contribuables neuchâtelois. Pour mieux répondre aux questions de ces derniers, le Service cantonal des contributions (SCCO) a renforcé ses permanences en cours de journée du 18 janvier au 24 février. Il a également ouvert des permanences téléphoniques. Durant cette période, des guichets mobiles feront par ailleurs le tour des districts du canton pour que les contribuables puissent nouer un contact privilégié avec les spécialistes du SCCO. Enfin, de nouvelles prestations sont désormais disponibles sur le Guichet sécurisé unique (GSU).

D'ici au 24 février 2010, les contribuables neuchâtelois devront retourner au SCCO la déclaration d'impôt 2009 qu'ils recevront ces tous prochains jours. Le premier lot de tranches des impôts cantonal et communal leur parviendra également prochainement. Nouveauté importante, il inclura pour la première fois le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct qui était expédié par un courrier séparé. Ce regroupement en un envoi unique répond aux nombreux contribuables qui ont demandé une diminution du nombre de courriers reçus du SCCO. Il permet en outre à l'Etat de réaliser une économie de quelque 70.000 francs de frais d'affranchissement.

Nouvelles prestations sur le Guichet sécurisé unique

De nouvelles prestations ont été mises en ligne sur le GSU pour autant que les contribuables disposent d'un compte (pour toute information: www.guichetunique.ch). Au niveau immobilier, il sera désormais possible de consulter le résumé de ses estimations cadastrales ou le détail de chaque estimation.

Les mandataires auront accès à des prestations supplémentaires en matière de perception: ils pourront consulter le compte courant de leurs clients et adapter les acomptes en conséquence.

Permanences supplémentaires pour améliorer les contacts avec l'administration fiscale

Les contribuables ont toujours eu beaucoup de peine à joindre le SCCO et à trouver un interlocuteur à même de répondre à leurs questions, tout particulièrement en début d'année. Certaines mesures seront mises en œuvre dès 2010 pour la première fois, afin de remédier à cette situation, ceci sans attendre la fin des travaux de réorganisation du service.

Ainsi, durant la journée, une organisation spécifique du service a été organisée pour renforcer les guichets à la rue du Docteur-Coullery 5, à La Chaux-de-Fonds, et à la rue du Musée 1, à Neuchâtel. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices répondant au

téléphone sera renforcé: six lignes supplémentaires seront mises en place, ce qui portera à 16 le nombre de lignes ouvertes simultanément.

Par ailleurs, du 18 janvier au 24 février, les lundis et les mercredis, des permanences téléphoniques seront ouvertes entre 18h et 20h, à l'attention des personnes qui souhaitent s'adresser au Service des contributions hors de leurs heures de travail.

Enfin, des guichets mobiles feront le tour des districts, du 26 janvier au 11 février prochains. Les dates de passage de la caravane du SCCO sont communiquées aux contribuables dans une lettre du conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF, jointe à la déclaration d'impôt. Lors de ces séances, les contribuables pourront venir poser directement leurs questions à des spécialistes du service, qu'elles soient de nature fiscale ou en relation avec le logiciel Clic&Tax, qu'elles concernent la taxation ou la perception. Les guichets mobiles seront ouverts aux dates et lieux suivants:

Dates	Heures	Lieux
26.01.2010	18h30 à 20h00	Neuchâtel, Service des contributions, rue du Musée 1
28.01.2010	18h30 à 20h00	Peseux, Collège des Côteaux, rue du Lac 3
02.02.2010	18h30 à 20h00	Le Locle, Cifom, Ecole Technique, rue Klaus 1
04.02.2010	18h30 à 20h00	Cernier, Ecole des métiers de la terre, route de l'Aurore 3
09.02.2010	18h30 à 20h00	Couvet, Centre sportif du Val-de-Travers, Clos-Pury 5
11.02.2010	18h30 à 20h00	La Chaux-de-Fonds, Service des contributions, Dr. Coullery 5

Déclaration d'impôt sur Internet dès 2011

En parallèle, les travaux de modernisation du SCCO avancent comme prévu. Dès cette année, les guichets de taxation et de perception de la rue du Musée 1, à Neuchâtel, seront regroupés, afin de répondre à toutes les questions concernant l'impôt, sans obliger le contribuable de changer d'interlocuteur.

Sur le plan informatique, de nouveaux outils sont en développement pour offrir au contribuable, dès 2011, la possibilité d'envoyer sa déclaration d'impôt via le GSU. Les annexes seront par ailleurs intégrées dans le logiciel de taxation, ce qui simplifiera le travail des taxateurs et qui accélérera le processus de traitement des déclarations. En outre, un nouveau logiciel de travail dans les domaines des personnes morales et de l'impôt sur les successions est à l'étude.

Ces nouveaux instruments permettront au SCCO d'optimiser les processus de taxation et de perception, d'améliorer le rendement de l'impôt, tout en répondant encore mieux aux besoins des contribuables. Mais ces objectifs exigent aussi des efforts de formation conséquents de la part des cadres et des collaborateurs et collaboratrices du service, afin de renforcer leur polyvalence, leurs connaissances informatiques et fiscales. Il s'agit d'une des priorités les plus importantes pour les trois prochaines années, priorité qui s'inscrit en droite ligne de la charte élaborée et adoptée par le personnel du Service des contributions, le 1^{er} juin 2005 (cf annexe).

Pour de plus amples renseignements : Youssef Wahid, chef du SCCO, tél. 032 889 45 15. Neuchâtel, le 12 janvier 2010



Charte du service des contributions

Dans le cadre de son activité, chaque collaboratrice et chaque collaborateur s'engage à respecter les principes suivants:

- ✓ Traiter avec impartialité les contribuables dans le cadre des lois cantonales et fédérales, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique du Conseil d'Etat.
- √ Être à l'écoute et au service des contribuables et des partenaires. Apporter des réponses adéquates et rapides à leurs attentes et à leurs besoins dans un souci constant de rigueur et de qualité. Leur satisfaction est primordiale.
- ✓ Former une équipe de collaboratrices et de collaborateurs soudée où chacune et chacun s'implique et croit fermement que le soutien, l'entraide, le respect de soi et de ses collègues, la conscience professionnelle, la transparence et la communication sont les facteurs de la réussite.
- √ Valoriser les compétences de chacune et de chacun en lui donnant les moyens de progresser et d'atteindre les objectifs fixés.
- ✓ Développer la communication envers les autorités qui soutiennent le service dans sa mission et veillent à ce qu'il puisse l'accomplir avec efficacité et sérénité.

En agissant selon ces principes, chacune et chacun contribue au succès du service.